

A Monsieur le Directeur de la DSCC Midi Pyrénées Sud

Toulouse, le 24 juin 2020

Objet : « Mesures fortes chaleurs »

Monsieur,

Les prochains jours annoncent une période de fortes chaleurs. Les températures sur le grand Sud-Ouest vont augmenter. Il est temps d'anticiper. Pour les journées de la semaine, ces températures peuvent monter jusqu'à 35 degrés. On attend ici et là des possibles 47° parfois dans les véhicules.

Après vous avoir déjà sollicité l'année dernière, nous déplorons aucun changement sur les véhicules électriques dont le personnel l'hiver ne peut utiliser le chauffage et la climatisation en été. Il n'a rien été étudié au niveau national que les décisions d'investissements doivent être prises afin de doter les véhicules de moyens techniques nécessaires pour les agents afin de travailler dans ces conditions adaptées.

Par ailleurs, il est constant de la part de la direction du Courrier et des DE de ne pas anticiper en amont les mesures à prendre sur l'ensemble du territoire si ce n'est quelques mesurètes prises ici et là par des initiatives personnelles notamment des RE.

S'il est prévu des CHS/CT, ils le sont pour cette fin de mois ou début juillet ! Ce qui conforte notre analyse sur le manque d'anticipation. Pour les sceptiques, il y aura lieu à méditer sur le réchauffement climatique en cours dans sa globalité. Les faits sont têtus.

Nous vous demandons que lors des briefs quotidiens à venir :

- de faire procéder à un rappel sur les mesures notifiées dans le cadre de prévenance de fortes chaleurs et au-delà de cela que vos équipes soient attentives envers les agents les plus fragiles et ceux qui en font la demande afin de ne pas mettre en péril leur santé.
- d'assurer la mise à disposition de brumisateurs, d'eau fraîche et ventilateurs dans le cadre de leur utilisation liée à la pandémie, etc...
- de sursoir à l'application des pauses méridiennes.
- de réaliser la prise de service anticipée pour les agents mais surtout d'une mesure qui consisterait à aérer les locaux tôt avant la prise de service.
- d'assurer le fonctionnement des services de la distribution en mode dégradé avec prise de service anticipée, distribution du courrier de la veille, préparation de la tournée du jour au retour de tournée.

Vos positions :

- **sur un potentiel arrêt de la 2^{ème} vague de prise de service à la distribution avec avis du Médecin de la Poste.**
- **Ainsi que sur des nouvelles mesures qui devraient être adoptées dans d'autres entreprises. Elles bannissent l'obligation de 4 m² par agent.** Seul 1 mètre est prérequis et le port du masque recommandé là où il n'est possible de tenir cette distance.

De notre côté, nous ne choisirons pas sur un risque « moindre » entre le Covid et l'arrivée de fortes chaleurs.

Enfin, **nous vous demandons de remettre en place « le fini parti »**, il est plus que nécessaire que les agents puissent récupérer de la chaleur à domicile plutôt que d'attendre l'heure dans des locaux. Le personnel déjà épuisé avec la période Covid ne saurait être contraint par l'arrivée de fortes chaleurs. Autant le 1^{er} point vous échappait autant le 2^{ème} est de votre autorité. Notre organisation syndicale sera attentive à toutes mesures prises dans le bon sens de la préservation de l'intégrité physique des agents dans les services.

Le syndicat Sudptt31

Le bureau